



FICHE D'INSCRIPTION VGA SAINT MAUR
SAISON : 2015-2016

REPRISE DES COURS
LE 07 SEPTEMBRE 2015

SECTION :	DANSE	DISCIPLINE :	
JOUR :		Heure et salle :	

Adhèrent VGA saison 2014-2015 Oui Non

Demande d'attestation/facture pour CE Oui Non

Cette année, pour la personne titulaire de cette adhésion, avez-vous réalisé une inscription dans une autre section sportive de la VGA ? oui non Si oui, laquelle ?..... (formulaire à télécharger sur www.vga-fr.org)

Mme, Mlle, Mr	Nom de l'adhérent	Prénom de l'adhérent	
Nom et prénom des parents		Date de naissance adhérent	
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone domicile		Portable	
e-mail (merci d'écrire lisiblement)			

INFORMATIQUE et LIBERTÉ : Ce document fait l'objet d'un traitement informatique conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 mais vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées puissent être cédées à des partenaires commerciaux, nous vous invitons à cocher la case ci-contre :

AUTORISATION PARENTALE : Je soussigné (représentant légal) autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.
 Oui Non

DROIT A L'IMAGE : Je soussigné (en mon nom propre ou en ma qualité de représentant légal de mon enfant mineur) autorise le club à prendre des photos et à filmer (mon enfant ou moi-même) à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles je/il participe et autorise les publications dans les bulletins d'information locale, dans le guide VGA et sur le site Internet ou le blog du club.
 Oui Non

DECHARGE : Nous rappelons aux parents que, pour des raisons évidentes de sécurité, il est impératif de s'assurer de la présence du professeur et donc d'amener l'enfant jusqu'au vestiaire. La responsabilité du Club est engagée à partir du moment où l'enfant est pris en charge par le professeur et seulement à partir de ce moment-là.

ASSURANCE : **A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

1-Conformément à la loi, la VGA SAINT MAUR a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa **responsabilité civile**, de celle de ses préposés et de celle de tous les adhérents.
 Un justificatif peut être remis à tout adhérent qui en fait la demande.

2- La souscription d'une licence auprès de la fédération sportive de la discipline concernée permet aux adhérents de bénéficier de la police d'assurance collective négociée par la fédération et qui est une assurance de base couvrant, dans certaines limites, les **accidents corporels**.
 Connaissance prise de ces dispositions et après lecture d'un résumé des conditions et garanties de base fédérales « accidents corporels »,
 Je soussigné déclare : (merci de rayer la mention A ou B selon votre choix)

A - CONSIDERER CES GARANTIES COMME SUFFISANTES.
 B- SOUHAITER SOUSCRIRE UNE ASSURANCES COMPLEMENTAIRE :

Celle proposée par la VGA (formulaire à retirer au siège de la VGA – 8 avenue du Nord St Maur)
 Celle proposée par la fédération (à voir directement avec votre fédération sportive)

Fait à _____ **le** _____ **Signature** _____

Éléments à fournir :	<input type="checkbox"/> Certificat médical de – 3 mois
	<input type="checkbox"/> Joindre IMPERATIVEMENT soit un chèque du montant total (encaissé fin octobre) soit TROIS CHEQUES (encaissés fin octobre, fin janvier, fin mars)
MONTANT DE LA COTISATION	_____ €

Date : _____ **Signature :** précédée de « lu et approuvé »

INSCRIPTIONS

Joindre : La fiche d'inscription dûment remplie et signée, le ou les règlements, le certificat médical.

- ◆ **Par correspondance :** VGA DANSE, 8 avenue du Nord 94100 Saint-Maur
- ◆ **Ou sur place** au siège de la VGA, 8 ave du Nord 94100 Saint-Maur

le Samedi 29 août 2015 de 14h à 17h et le dimanche 30 août 2015 de 10h à 17h

Renseignements par téléphone : 01.42.83.36.03 - 06.30.06.91.99 / par mail : vga.danse@neuf.fr

ATTENTION : En fonction du nombre d'élèves, les cours sont susceptibles d'être modifiés (si < à 6 élèves).